

Examens professionnels – Session 2015 : dans la quasi-totalité des spécialités, les filles réussissent mieux que les garçons

À la session 2015, 538 400 diplômes de l'enseignement professionnel ont été délivrés par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. En 2015, 83,8 % des candidats au CAP ont réussi l'examen et 80,5 % pour le baccalauréat professionnel. En ce qui concerne le BEP (diplôme devenu, pour les candidats en formation initiale, une certification intermédiaire), le taux de réussite est de 81,2 %.

Quel que soit l'examen présenté, les garçons sont majoritaires. Cependant, l'orientation par spécialité est très différente selon le sexe : elle est très importante dans le secteur des services pour les filles et dans celui de la production pour les garçons.

Les matières professionnelles, dont les coefficients sont les plus élevés, sont les mieux réussies. Ce sont les académies de l'Ouest de la France qui obtiennent les meilleurs résultats quel que soit le diplôme.

Juliette Robin, DEPP-B1

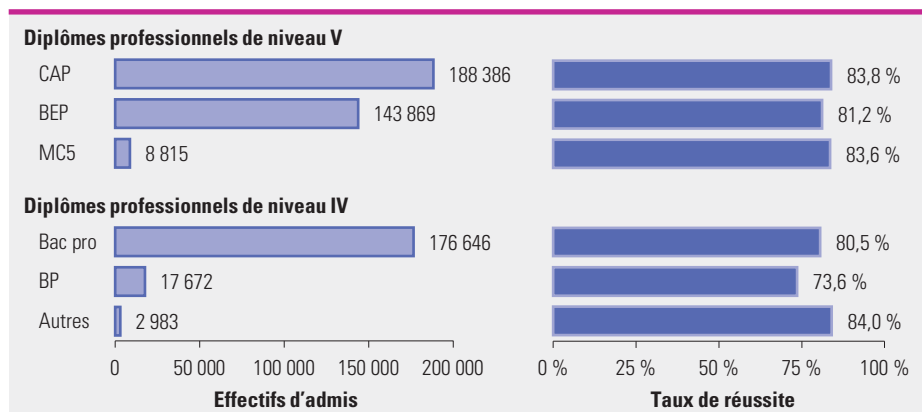
À la session 2015, le taux de réussite global aux examens professionnels atteint 81,6 %. Il est en recul de 0,7 point par rapport à la session 2014.

La voie professionnelle est désormais principalement organisée autour de deux diplômes, le CAP et le baccalauréat professionnel (respectivement de niveau de qualification V et IV) : 188 400 CAP et 176 600 baccalauréats professionnels ont été délivrés en 2015, soit 35 % et 33 % de l'ensemble des diplômes délivrés dans la voie professionnelle.

En plus de ces deux diplômes, l'enseignement professionnel permet d'obtenir une qualification :

- de niveau V grâce aux BEP sous forme de certification intermédiaire (143 900 lauréats) et aux mentions complémentaires (8 800) ;
- de niveau IV grâce aux brevets professionnels (17 700), aux mentions complémentaires (2 000), aux brevets des métiers d'art et de technicien (1 000) [FIGURE 1].

1 – Résultats aux examens professionnels délivrés par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture - Session 2015



MC5 : mentions complémentaires de niveau V.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

Sources :

- MENESR-DEPP, système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture (MAAF).

Directrice de la publication :

Fabienne Rosenwald

Secrétaire de rédaction :

Marc Saillard

Maquettiste :

Frédéric Voiret

Impression :

DEPP/DVE

e-ISSN 2431-7632

Département de la valorisation
et de l'édition

61-65, rue Dutot

75732 Paris Cedex 15

84 % de réussite au CAP, principal diplôme professionnel de niveau V

La majorité des candidats au CAP se présente sous statut scolaire (37 %) ou en apprentissage (33 %). L'effectif de candidats apprentis, déjà en repli à la session précédente, recule encore (- 6 300 candidats). L'effectif de candidats individuels ou en enseignement à distance augmente (+ 2 500). Finalement, en un an, le nombre total de candidats présents à l'examen du CAP diminue de près de 4 000 candidats. Les candidats au CAP sont 83,8 % à obtenir leur diplôme. Les candidats en formation continue sont les plus performants à l'examen du CAP avec un taux de réussite de 89,8 %. Les scolaires réussissent légèrement mieux que les apprentis : 85,3 % des scolaires obtiennent leur diplôme contre 83,7 % des apprentis (FIGURE 2). Cet écart s'explique notamment par la surreprésentation des apprentis dans les spécialités où la réussite est moindre.

Dix spécialités de CAP accueillent la moitié des candidats

Malgré l'existence d'un grand nombre de spécialités (environ 200), la moitié des titulaires d'un CAP se concentre dans dix spécialités. Avec 56 % de lauréats, le secteur de la production est prépondérant. Dans ce secteur, les spécialités « Agroalimentaire, alimentation et cuisine » regroupent plus de 30 % des admis. Dans le domaine des services, le secteur des services à la personne est le plus fréquent (plus des deux tiers des admis au CAP dans ce domaine), et plus particulièrement les spécialités « Travail social » et « Coiffure, esthétique » qui concentrent 56 % des lauréats. Le CAP « Petite enfance » est le plus attractif : 13 % des lauréats du CAP (FIGURE 3, voir « en savoir plus »).

Les formations CAP dans le domaine du bâtiment se font majoritairement en apprentissage (plus de 60 % des candidats). La prédominance des formations CAP en apprentissage se retrouve également dans les groupes de spécialités « Énergie et génie climatique » et « Agroalimentaire, alimentation, cuisine ». À l'inverse, plus de neuf candidats sur dix sont sous statut

2 – Résultats aux examens professionnels délivrés par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture selon le statut du candidat - Session 2015

		Présents	Proportion de présents (%)	Admis	Taux de réussite (%)
CAP y compris enseignement agricole	Tous statuts	224 695	100,0	188 386	83,8
	Scolaires	83 781	37,3	71 439	85,3
	Apprentis	74 040	33,0	62 007	83,7
	Formation continue	25 395	11,3	22 817	89,8
	Individuels et enseignement à distance	41 479	18,5	32 123	77,4
BEP y compris enseignement agricole	Tous statuts	177 265	100,0	143 869	81,2
	Scolaires	159 205	89,8	131 015	82,3
	Apprentis	6 162	3,5	5 341	86,7
	Formation continue	1 604	0,9	1 313	81,9
	Individuels et enseignement à distance	10 294	5,8	6 200	60,2
Mentions complémentaires de niveau V	Tous statuts	10 547	100,0	8 815	83,6
	Scolaires	3 576	33,9	3 130	87,5
	Apprentis	5 830	55,3	4 717	80,9
	Formation continue	979	9,3	851	86,9
	Individuels et enseignement à distance	162	1,5	117	72,2
Baccalauréat professionnel	Tous statuts	219 375	100,0	176 646	80,5
	Scolaires	187 192	85,3	151 292	80,8
	Apprentis	22 608	10,3	18 527	81,9
	Formation continue	5 921	2,7	4 948	83,6
	Individuels et enseignement à distance	3 654	1,7	1 879	51,4
Brevet professionnel	Tous statuts	24 001	100,0	17 672	73,6
	Scolaires	-	-	-	-
	Apprentis	18 177	75,7	13 736	75,6
	Formation continue	4 220	17,6	3 142	74,5
	Individuels et enseignement à distance	1 604	6,7	794	49,5
Mentions complémentaires de niveau IV	Tous statuts	2 363	100,0	1 991	84,3
	Scolaires	873	36,9	705	80,8
	Apprentis	1 002	42,4	867	86,5
	Formation continue	458	19,4	402	87,8
	Individuels et enseignement à distance	30	1,3	17	56,7
Brevet de technicien, brevet des métiers d'art	Tous statuts	1 187	100,0	992	83,6
	Scolaires	1 092	92,0	923	84,5
	Apprentis	83	7,0	62	74,7
	Formation continue	1	0,1	1	ns
	Individuels et enseignement à distance	11	0,9	6	ns

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

Sources : MENESR-DEPP, MAAF

scolaire dans les groupes de spécialités : « Sanitaires et sociales », « Services à la collectivité » ou encore « Animation culturelle, sportive et de loisir ».

Plus nombreux (56 %) à se présenter aux épreuves du CAP, les garçons représentent 83 % des diplômés dans le domaine de la production, mais seulement 20 % dans les spécialités des services. Plus de neuf candidats sur dix sont des filles dans les groupes de spécialités : « Travail social », « Textile », « Coiffure, esthétique » et « Habillement ». Inversement, plus de neuf candidats sur dix sont des garçons dans les groupes de spécialités : « Moteurs et mécanique automo-

bile », « Structures métalliques » et « Bâtiment : finitions ».

Globalement, les résultats des filles aux épreuves du CAP sont meilleurs que ceux des garçons : 84,8 % contre 83,1 %. Ce constat se vérifie même à spécialité identique de CAP. Il est en effet valable pour toutes les spécialités où l'effectif de candidats est d'au moins 100 pour les filles comme pour les garçons. Ainsi, la réussite des filles est plus grande à la fois dans des spécialités à majorité féminine (écart de + 6,9 points pour le CAP « Petite enfance » où elles représentent 98 % des candidats), dans des spécialités mixtes (écart de + 3,4 points pour le CAP « Res-

taurant », où la part des filles est de 55 %) et dans des spécialités à majorité masculine (écart de + 5,4 points pour le CAP « Boulanger » où les filles représentent un candidat sur dix).

Un tiers des candidats a au moins 14 de moyenne générale au CAP

À la session 2015, les candidats au CAP ont obtenu une moyenne générale de 12,4. Près d'un tiers d'entre eux obtiennent au moins 14/20 de moyenne générale. 86 % ont une moyenne générale sur l'ensemble des épreuves égale ou supérieure à 10/20 (FIGURE 4). Pour autant, tous ne

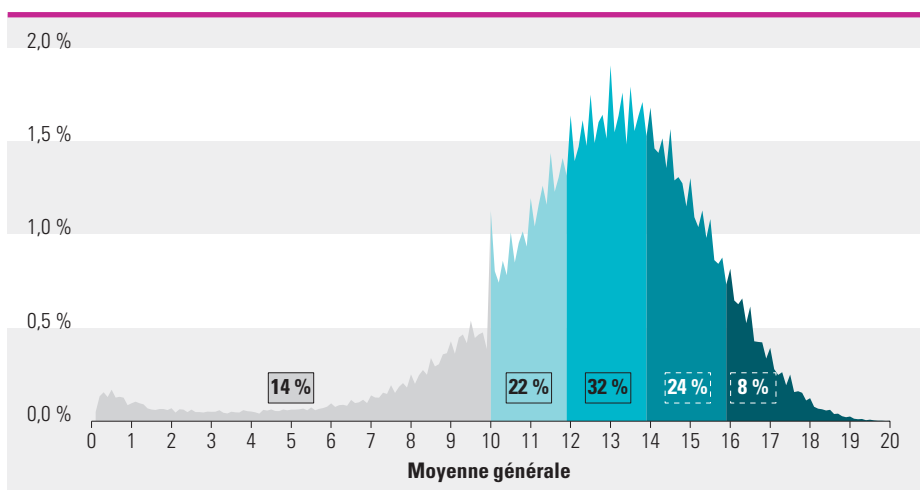
décrochent pas leur diplôme puisque l'obtention est conditionnée à une autre exigence : obtenir la moyenne aux unités d'enseignement professionnel. Ainsi, plus de 3 000 candidats ont été ajournés car ils n'avaient pas obtenu au moins 10 dans le « bloc professionnel ». Parmi ces recalés, les candidats individuels et en enseignement à distance sont surreprésentés. À l'inverse, ceux en formation continue sont, en proportion, moins nombreux dans cette situation. Comme pour le baccalauréat professionnel, on constate un pic de moyenne générale à 10,0. Cela correspond au repêchage de certains candidats grâce à leur livret scolaire.

Chaque spécialité de CAP est régie par un règlement d'examen qui définit la nature des épreuves, leur durée, leur coefficient et les modalités de passage. Cependant, l'examen comprend à la fois des enseignements généraux communs à l'ensemble des spécialités (français-histoire/géographie, mathématiques-sciences, langue vivante et éducation physique et sportive) et des enseignements professionnels propres à la spécialité préparée. Près d'un tiers des candidats ne sont pas évalués dans les épreuves du bloc général. Cette absence de note correspond à des dispenses d'épreuves pour les candidats individuels ou en enseignement à distance. Ces candidats, plus âgés, sont généralement déjà titulaires d'un diplôme dont le niveau est au moins égal au CAP qu'ils souhaitent désormais présenter.

Les matières professionnelles ont des coefficients plus importants que les matières générales : leur poids est autour de 70 % du total des coefficients.

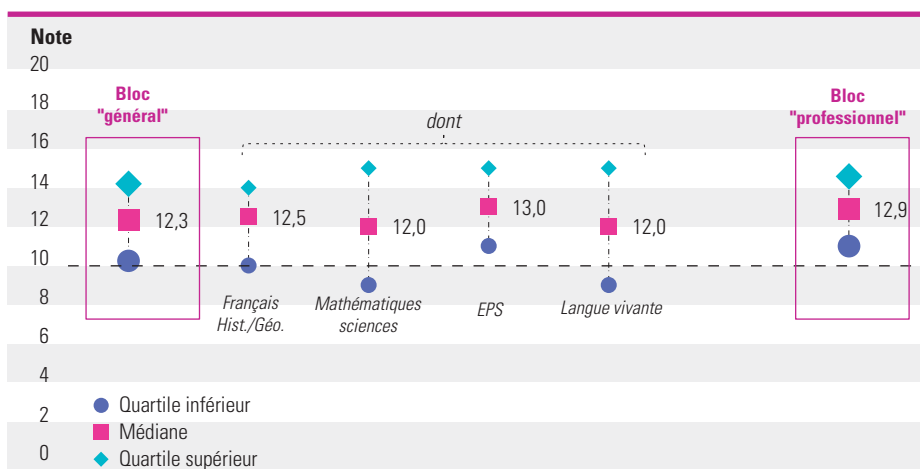
Les notes sont un peu plus élevées dans les matières professionnelles : la moitié des candidats obtient au moins 12,9/20 contre 12,3 dans les matières générales. Les résultats obtenus à l'épreuve de mathématiques sont les moins bons et les plus dispersés : pour la moitié des candidats, les notes s'étendent de 9 à 15. L'épreuve obligatoire de langue vivante existe uniquement dans un nombre restreint de spécialités (FIGURE 5).

4 – Répartition de la moyenne générale au CAP (hors CAP agricole) – Session 2015



Champ : candidats présents au CAP - France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé. Spécialités relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Sources : MENESR-DEPP.

5 – Distribution des notes obtenues par épreuve au CAP (hors CAP agricole) – Session 2015



Lecture : la moitié des candidats obtient au moins 12,5 à l'épreuve de français. Un quart des candidats a moins de 10 à cette épreuve et un quart obtient plus de 14.

Champ : candidats présents au CAP et non dispensés pour l'épreuve considérée - France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé. Spécialités relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Sources : MENESR-DEPP.

BEP : une certification intermédiaire diplômante pour les candidats en formation initiale

Suite à la réforme de la voie professionnelle, le BEP est désormais une certification intermédiaire, à l'issue de la première professionnelle, pour les candidats en formation initiale (scolaires et apprentis). Avec 177 000 candidats, l'effectif présent à cet examen non obligatoire continue de reculer (- 2 850 candidats), bien que la baisse soit moins importante qu'en 2010 et 2011. Le taux de succès au diplôme intermédiaire du BEP atteint 81,2 %, il baisse ainsi de 1 point en un an. Les apprentis, qui représentent moins de 4 % des candidats présents à l'examen, sont ceux qui réussissent le mieux (86,7 % sont admis) (FIGURE 2).

Mention complémentaire de niveau V : présentée par moins de 2 % des candidats

Le taux de réussite aux mentions complémentaires de niveau V atteint 83,6 %, en recul de 0,8 point par rapport à la session 2014 (FIGURE 2). Ces diplômes sont accessibles à des candidats déjà titulaires d'un premier diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique ou, éventuellement, général. En complément d'un CAP, ils permettent une spécialisation plus fine du métier choisi.

Neuf diplômés de niveau IV sur dix sont des bacheliers professionnels

Entre les sessions 2014 et 2015, le nombre de candidats au baccalauréat professionnel recule (- 12 800 candidats). Cette baisse s'explique par la réforme de la voie professionnelle qui a été achevée à la session 2014 : en 2015, les candidats au baccalauréat, y compris ceux des spécialités « Accompagnement, soins et services à la personne » et « Services aux personnes et aux territoires », viennent d'un cursus direct après la 3^e, et non plus aussi après avoir obtenu un BEP.

Après une forte hausse à la session 2014 (+ 3,3 points), la réussite au baccalauréat professionnel est en baisse (- 1,6 point). Le taux de réussite atteint ainsi 80,5 % en 2015. La grande majorité (85 %) des candidats au baccalauréat professionnel prépare cet examen sous statut scolaire, 10 % par la voie de l'apprentissage et 3 % en formation continue. Les candidats en formation continue sont les plus performants (83,6 % de réussite), suivis par les apprentis (81,9 %) et les candidats de la voie scolaire (80,8 %) (FIGURE 2).

46 % des admis au baccalauréat professionnel l'ont été avec mention. Pour autant, moins de 2 % des lauréats ont décroché une mention « Très bien ». L'obtention d'une mention varie fortement avec le statut du candidat : 64 % des bacheliers professionnels en formation continue obtiennent une mention contre seulement 10 % de ceux se présentant individuellement.

Une centaine de spécialités de baccalauréat professionnel est proposée, mais la moitié des admis sont inscrits dans l'un des quatre groupes suivants : « Commerce, vente »,

« Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « Spécialités plurivalentes des services » et « Électricité, électronique ».

Des choix de spécialités au baccalauréat professionnel très différents selon le sexe

Les filles, majoritaires dans le secteur des services, sont particulièrement surreprésentées dans les spécialités « Coiffure, esthétique » et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », où elles représentent plus de neuf lauréats sur dix. Elles sont largement minoritaires dans le secteur de la production (15 %) sauf dans les domaines « Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples » et dans celui de l'« Habillement » qui sont presque exclusivement féminins. La parité est très rarement atteinte sauf pour les groupes de spécialités « Productions animales, élevage spécialisé » et « Accueil, hôtellerie, tourisme » (FIGURE 6, voir « en savoir plus »).

Comme pour le CAP, les résultats des filles au baccalauréat professionnel sont meilleurs que ceux des garçons : 83,7 % des filles sont admises contre 78,0 % de garçons (écart de 5,7 points). La meilleure réussite des filles s'observe même à spécialité de formation donnée et quel que soit le degré de mixité de la formation. Par exemple, l'écart de réussite en faveur des filles est respectivement de 4,5, 5,4 et 9,2 points pour les baccalauréats professionnels « Commerce », « Accompagnement, soins et services à la personne » et « Électrotechnique, énergie, équipements communicants » (où la proportion de filles est respectivement de 54 %, 95 % et 1 %). Il existe toutefois quelques spécialités où l'écart de réussite est favorable aux garçons. C'est le cas par exemple de certaines spécialités du baccalauréat agricole (comme « Conduite et gestion de l'exploitation agricole ») ou encore de la spécialité « Maintenance des équipements industriels ».

Le brevet professionnel : un diplôme passé par la voie de l'apprentissage

Le brevet professionnel (BP) est un diplôme préparé dans le cadre de l'apprentissage et de la formation continue. 46 % des BP sont délivrés à des préparateurs

en pharmacie et à des coiffeurs, métiers pour lesquels la réglementation impose l'obtention de ce diplôme. L'obtention du BP est en effet exigée pour l'ouverture d'un salon de coiffure à son compte. Le taux de réussite au BP est nettement inférieur aux autres diplômes professionnels : 73,6 % d'admis. Les apprentis et les candidats en formation continue ont un taux de réussite au BP légèrement plus élevé (75 %). À l'inverse, moins d'un candidat individuel sur deux est admis (FIGURE 2).

Un petit nombre de candidats (2 400) présente des mentions complémentaires de niveau IV après un baccalauréat professionnel ou un BP. Déjà diplômés, ces candidats ont un taux de réussite de 84,3 %.

Les académies de l'Ouest de la France réussissent mieux

Les académies les plus performantes sont les mêmes quel que soit l'examen : CAP, BEP, baccalauréat professionnel mais également baccalauréat général et technologique. Au baccalauréat professionnel et au CAP, les candidats qui réussissent le mieux sont dans les académies de Rennes, Nantes et Bordeaux. À l'inverse, les académies de Corse, Aix-Marseille et Créteil ont les résultats les moins bons de la métropole pour le CAP.

Selon les académies, le taux de réussite au baccalauréat professionnel varie de 86,9 % à Rennes à 72,7 % à Mayotte (FIGURE 7, voir « en savoir plus »).

Dans les départements d'outre-mer, 7 800 candidats au CAP ont été diplômés, soit un taux de réussite de 80,2 %. L'effectif des bacheliers professionnels est de 7 600, soit un taux de réussite de 76,5 %. ■

en savoir plus

➤ Robin J., « Examens professionnels du second degré – Session 2014 : plus de 80 % de réussite », *Note d'Information*, n° 11, MENESR-DEPP, mars 2015.

➤ Robin J., Thomas F., « La note obtenue à l'épreuve pratique professionnelle est décisive dans le succès au baccalauréat professionnel », *Note d'Information*, n° 22. MENESR-DEPP, juin 2015

➤ Pour accéder aux FIGURES 3, 6 et 7 et à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr